



Luxeuil-les-Bains, Le 19 mars 2025

Séance du Conseil communautaire du 17 mars 2025 - Procès-verbal -

→ 19 h 10 : Ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Luxeuil-Les-Bains 70300 Luxeuil-Les-Bains, sur convocation adressée par le Président le 11 mars dernier.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Maryline MANTION	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Michel CALLOCH	Isabelle FORMET	A		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P		Sébastien RICHARDOT	SUPP	Thierry MANCASSOLA
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	SUPP	Guy MAUFFREY	Gérard GROSJEAN	SUPP	Gaël SUTY	Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Stéphane KROEMER	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	POUV	Loïc LABORIE	Loïc LABORIE	P		Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND	A		Didier LARROQUE	P		Laurent ZIEGLER	POUV	Martine BAVARD
Nathalie DIRAND	POUV	Didier LARROQUE	Béatrice LEPAGNEY	P				

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

CALCUL DU QUORUM : 38 élus /2=20

(Pour rappel : n'entre pas dans le calcul du quorum le conseiller empêché donnant pouvoir à un présent pour voter en son nom).

Quorum → ☒ respecté ☐ non respecté

34 VOTANTS (rapports 2025-012 à 2025-030) → 26 titulaires présents + 3 suppléants + 9 absents dont 5 pouvoirs

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques Deshayes, Président, qui a procédé à l'appel des présents.

SOMMAIRE

2025-012 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
2025-013 – APPROBATION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL	3
2025-014 BUDGET GENERAL - VOTE DU CFU 2024	3
2025-015 BUDGET GENERAL - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024.....	5
2025-016 BUDGET SPED - VOTE DU CFU 2024	6
2025-017 BUDGET SPED - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	8
2025-018 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - VOTE DU CFU 2024.....	9
2025-019 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	11
2025-020 BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU CFU 2024	12
2025-021 BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	14
2025-022 BUDGET GEMAPI - VOTE DU CFU 2024	15
2025-023 BUDGET GEMAPI - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024.....	17
2025-024 ZAC DU BOUQUET - VOTE DU CFU 2024	18
2025-025 ZAC DU BOUQUET - REPORT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	20
2025-026 ZAC DES 7 CHEVAUX - VOTE DU CFU 2024	21
2025-027 ZAC DES 7 CHEVAUX - REPORT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024.....	22
2025-028 AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE RECRUTER DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE SPED – BUDGET ORDURES MENAGERES.....	23
2025-029 CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ANIMATEURS/CONSEILLERS MAISON FRANCE SERVICES DU PAYS DE LUXEUIL - AJOUT D'UN CADRE D'EMPLOIS.....	24
2025-030 DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI.....	25

2025-012 - Désignation du secrétaire de séance

(Lecture : Jacques Deshayes, Président)

Sylvie Gavoille s'est proposée en qualité de secrétaire de séance.

✓ **ADOPTÉ :**
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

2025-013 – Approbation du PV du précédent conseil

(Lecture : Jacques Deshayes, Président)

Sylvie Gavoille s'est proposée en qualité de secrétaire de séance.

✓ **ADOPTÉ :**
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

2025-014 Budget Général - Vote du CFU 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

Prise de parole :

→ Michel Calloch demande que les documents de travail soient transmis.

✓ **ADOPTÉ :**
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 33 (le Président quitte la pièce et ne prend pas part au vote)
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

Exposé

La CCPLx passe au CFU à compter de l'exercice 2024. Le CFU est un document unique commune à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU provisoire est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et transmis au service de gestion comptable pour fiabilisation et enrichissement des états comptables.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes, il est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Tout comme le compte de gestion, et le compte administratif, il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats de la gestion budgétaire pour l'exercice 2024 qui sont en parfaites concordances avec les écritures de comptes du Trésorier pour le même exercice, se résume de la façon suivante :

Section de fonctionnement

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 3 496 858.21 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		2 734 059.55
Opérations de l'exercice	8 683 157.89	9 445 956.55
Totaux	8 683 157.89	12 180 016.10
Résultat de clôture		3 496 858.21

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	2 548 800.00	2 299 175.19
012 Charges de personnel	2 530 000.00	2 420 681.23
014 Atténuation de produits	2 702 200.00	2 653 119.74
65 Autres charges gestion courante	623 000.00	571 681.89
66 Charges financières	70 000.00	21 345.43
67 Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00
68 Dotations aux provisions	285 000.00	272 098.48
042 Opérations d'ordre entre section	400 000.00	445 055.93
TOTAUX	9 160 000.00	8 683 157.89

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
013 Atténuation de charges	74 000.00	109 431.71
70 Produits des services	1 096 688.45	1 196 813.29
73 impôts et taxes	3 286 761.00	3 177 454.00
731 Fiscalité locale	2 601 934.00	2 691 391.05
74 Dotations et participations	1 859 557.00	1 934 180.53
75 Autres produits de gestion courante	202 000.00	207 540.93
76 Produits financiers	0.00	644.29
77 Produits exceptionnels	0.00	4 858.76
042 Opérations d'ordre entre section	90 000.00	123 641.99
TOTAUX	9 210 940.45	9 445 956.55

Section d'investissement

laissant apparaître un déficit d'investissement de : 740 676.20 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs	647 784. 35	0.00
Opérations de l'exercice	3 106 838.09	3 128 785.02
Etat des restes à réaliser	137 471.18	22 632.40
Totaux	3 892 093.62	3 151 417.42
Résultat de clôture	740 676.20	

Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
13 Subventions d'investissement	28 300.00	12 409.50
16 Remboursement d'emprunts	235 200.00	212 537.60
20 Immobilisations incorporelles	200 606.76	36 219.92
204 Subv. d'équipement versée	236 485.00	101 078.75
21 Immobilisations corporelles	746 149.89	291 699.62
23 Immobilisations en cours	4 995 474.00	2 315 835.23
040 Opérations d'ordre entre section	90 000.00	123 641.99
041 Opérations patrimoniales	520 000.00	13 415.48
TOTAUX	7 052 215.65	3 106 838.09

Principaux chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
10 Dotations fonds divers réserves	1 669 251.64	1 028 137.07
13 Subventions d'investissement	2 808 548.36	842 176.54
16 Emprunts et dettes assimilées	802 200.00	800 000.00
040 Opérations d'ordre entre section	400 000.00	445 055.93
041 Opérations patrimoniales	520 000.00	13 415.48
TOTAUX	6 200 000.00	3 128 785.02

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- D'approuver l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- D'approuver les résultats de l'exercice 2024 du budget GENERAL.
- D'approuver le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

2025-015 Budget Général - Affectation des résultats de l'exercice 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

✓ **ADOPTÉ :**
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

Exposé

L'adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de : 3 496 858.21 €.
- la section d'investissement fait apparaître un déficit d'exécution global de 625 837,42 € et un solde de restes à réaliser de - 114 838,78 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025 ;

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- de confirmer les résultats de clôture 2024 suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL DE LA CCPL	
Excédent d'Exploitation 2024 à affecter en 2025	3 496 858,21 €
Solde d'Investissement 2024 : déficit de financement (D 001)	625 837,42 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	-114 838,78 €
Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	-740 676,20 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES :	
1. Affectation au R/1068	740 676.20 €
2. Report en Investissement au D/001	625 837,42 €
3. Report en Exploitation au R/002	2 756 182,01 €

2025-016 Budget Sped - Vote du CFU 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

Prise de parole

→ Joël Brice indique que la taxe Sytevom a augmenté d'un euro par habitant et que la CCPLx bénéficie également de recettes du Sytevom.

- ✓ **ADOPTÉ :**
- ✓ ☒ à l'unanimité
- ✓ ☐ à la majorité

POUR : 33 (le Président quitte la pièce et ne prend pas part au vote)

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

Exposé

La CCPLx passe au CFU à compter de l'exercice 2024. Le CFU est un document unique commune à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU provisoire est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et transmis au service de gestion comptable pour fiabilisation et enrichissement des états comptables.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes, il est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Tout comme le compte de gestion, et le compte administratif, il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats de la gestion budgétaire pour l'exercice 2024 qui sont en parfaites concordances avec les écritures de comptes du Trésorier pour le même exercice, se résume de la façon suivante :

Section de fonctionnement

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 464 720.88 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		640 139.53
Opérations de l'exercice	1 704 549.93	1 529 131.28
Totaux	1 704 549.93	2 169 270.81
Résultat de clôture		464 720.88

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	233 000.00	192 518.84
012 Charges de personnel	525 000.00	502 790.94
65 Autres charges gestion courante	848 000.00	833 187.56
66 Charges financières	412.00	346.53
67 Charges exceptionnelles	9 000.00	1 323.49
68 Dotations aux amortissements	10 588.00	8 569.00
042 Opérations d'ordre entre section	166 000.00	165 813.57
TOTAUX	1 792 000.00	1 704 549.93

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	1 465 000.00	1 434 754.99
75 Autres Pds de gestion courante	500.00	188.95
77 Produits exceptionnels	50 350.00	71 409.98
78 Reprises sur amortissements	10 000.00	0.00
013 Atténuation de charges	2 510.47	6 310.36
042 Opération d'ordre de transfert	16 500.00	16 467.00
TOTAUX	1 544 860.47	1 529 131.28

Section d'investissement

laissant apparaître un excédent d'investissement de : **739 600.13 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		651 320.18
Opérations de l'exercice	79 237.28	171 673.11
Etat des restes à réaliser	4 155.88	0.00
Totaux	83 393.16	822 993.29
Résultat de clôture		739 600.13

Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
16 Emprunts et dettes assimilées	26 000.00	25 180.07
20 Immobilisations incorporelles	24 000.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	103 500.00	37 590.21
23 Immobilisations en cours	660 000.00	0.00
040 Opération d'ordre entre sections	16 500.00	16 467.00
TOTAUX	830 000.00	79 237.28

Chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
10 Dotations fonds divers réserves	12 679.82	5 859.54
040 Opérations d'ordre entre section	166 000.00	165 813.57
TOTAUX	178 679.82	171 673.11

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- D'approuver l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- D'approuver les résultats de l'exercice 2024 du budget SPED.
- D'approuver le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

2025-017 Budget Sped - Affectation des résultats de l'exercice 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

✓ **ADOPTÉ :**
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

Exposé

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2024 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de : 464 720,88 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un excédent d'exécution global de 743 756,01 € et un solde de restes à réaliser de – 4 155,88 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation.

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025 ;

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- de confirmer les résultats de clôture 2024 suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent d'Exploitation 2024 à affecter en 2025	464 720,88 €
Solde d'Investissement 2024 : <u>excédent de financement (R 001)</u>	743 756,01 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	- 4 155,88 €
Excédent d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	739 600,13 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES	
4. Report en Investissement au <u>R/001</u>	743 756,01 €
5. Report en Exploitation au <u>R/002</u>	464 720,88 €

2025-018 Budget Assainissement collectif - Vote du CFU 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

Prise de parole

→ Loïc Laborie informe du lancement du marché de travaux courant 2025.

✓ **ADOPTÉ :**
 ✓ ☒ à l'unanimité
 ✓ ☐ à la majorité

POUR : 33 (le Président quitte la pièce et ne prend pas part au vote)

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

Exposé

La CCPLx passe au CFU à compter de l'exercice 2024. Le CFU est un document unique commune à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU provisoire est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et transmis au service de gestion comptable pour fiabilisation et enrichissement des états comptables.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes, il est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Tout comme le compte de gestion, et le compte administratif, il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats de la gestion budgétaire pour l'exercice 2024 qui sont en parfaites concordances avec les écritures de comptes du Trésorier pour le même exercice, se résume de la façon suivante :

Section de fonctionnement

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : **1 002 782.99 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		935 938.05
Opérations de l'exercice	226 270.88	293 115.82
Totaux	226 270.88	1 228 953.87
Résultat de clôture		1 002 782.99

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	24 400.00	12 194.47
012 Charges de personnel	44 000.00	38 503.00
65 Autres charges gestion courante	20 750.00	3 695.97
66 Charges financières	51 850.00	28 819.69
042 Opérations d'ordre entre section	144 000.00	143 057.75
TOTAUX	285 000.00	226 270.88

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	351 061.95	216 398.68
75 Autres Pds de gestion courante	0.00	44 370.14
042 Opérations d'ordre entre section	33 000.00	32 347.00
TOTAUX	384 061.95	293 115.82

Section d'investissement

laissant apparaître un déficit d'investissement de : **67 859.13 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs	3 393.70	0.00
Opérations de l'exercice	178 158.88	177 345.94
Etat des restes à réaliser	63 652.49	
Totaux	245 205.07	177 345.94
Résultat de clôture	67 859.13	

Principaux chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
16 Emprunts et dettes assimilées	160 000.00	145 811.88
040 Opérations d'ordre entre sections	33 000.00	32 347.00
TOTAUX	193 000.00	178 158.88

Principaux chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
106 Réserves	34 288.19	34 288.19
040 Opérations d'ordre entre section	144 000.00	143 057.75
TOTAUX	178 288.19	177 345.94

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- D'approuver l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- D'approuver les résultats de l'exercice 2024 du budget Assainissement.
- D'approuver le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

2025-019 Budget Assainissement collectif - Affectation des résultats de l'exercice 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

✓ ADOPTÉ :
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

Exposé

L'adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de 1 002 782,99 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un déficit d'exécution global de 4 206,64 € et un solde de restes à réaliser de – 63 652,49 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le Compte Financier Unique ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- de confirmer les résultats de clôture 2024 suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent d'Exploitation 2024 à affecter en 2025	1 002 782,99 €
Solde d'Investissement 2024 : <u>Déficit de financement (D 001)</u>	4 206,64 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	-63 652.49€
Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	-67 859.13€
AFFECTATIONS DEFINITIVES :	
6. Affectation au <u>R/1068</u>	67 859,13 €
7. Report en Investissement au <u>D/001</u>	4 206,64 €
8. Report en Exploitation au <u>R/002</u>	934 923,86 €

2025-020 Budget Assainissement non collectif - Vote du CFU 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

Prise de parole

→ Loïc Laborie informe de la tenue de la commission Travaux le 4 avril prochain.

✓ **ADOPTÉ :**
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 33 (le Président quitte la pièce et ne prend pas part au vote)
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

Exposé

La CCPLx passe au CFU à compter de l'exercice 2024. Le CFU est un document unique commune à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU provisoire est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et transmis au service de gestion comptable pour fiabilisation et enrichissement des états comptables.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes, il est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Tout comme le compte de gestion, et le compte administratif, il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats de la gestion budgétaire pour l'exercice 2024 qui sont en parfaites concordances avec les écritures de comptes du Trésorier pour le même exercice, se résume de la façon suivante :

Section de fonctionnement

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 41 144.30 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		44 376.79
Opérations de l'exercice	65 592.77	62 360.28
Totaux	65 592.77	106 737.07
Résultat de clôture		41 144.30

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	20 070.00	12 153.11
012 Charges de personnel	49 030.00	46 038.49
66 Charges financières	100.00	48.62
67 Charges exceptionnelles	4 000.00	346.50
68 Dotations aux provisions	1 000.00	845.00
042 Opération d'ordre de transfert	6 300.00	6 161.05
TOTAUX	80 500.00	65 592.77

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	55 000.00	59 962.28
042 Opération d'ordre de transfert	3 000.00	2 398.00
TOTAUX	58 000.00	62 360.28

Section d'investissement

laissant apparaître un excédent d'investissement de : 10 305.11 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		8 029.20
Opérations de l'exercice	3 885.14	6 161.05
Etat des restes à réaliser	0.00	0.00
Totaux	3 885.14	14 190.25
Résultat de clôture		10 305.11

Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
20 Immobilisations incorporelles	2 000.00	0.00
21 immobilisations corporelles	8 500.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 500.00	1 487.14
040 Opérat° ordre transfert entre sect	3 000.00	2 398.00
TOTAUX	15 000.00	3 885.14

Chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
10 Dotation	670.80	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	6 300.00	6 161.05
TOTAUX	6 970.80	6 161.05

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- D'approuver l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- D'approuver les résultats de l'exercice 2024 du budget SPANC.
- D'approuver le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

2025-021 Budget Assainissement non collectif - Affectation des résultats de l'exercice 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

✓ **ADOPTÉ :**
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

Exposé

L'adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de : 41 144,30 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un excédent d'exécution global de 10 305,11 € et un solde de restes à réaliser 0 € ;

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le Compte Financier Unique ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- de confirmer les résultats de clôture 2024 suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent d'Exploitation 2024 à affecter en 2025	41 144,30 €
Solde d'Investissement 2024 : <u>excédent de financement (R 001)</u>	10 305,11 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Excédent d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	10 305,11 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES :	
9. Report en Investissement au R/001	10 305,11 €
10. Report en Exploitation au R/002	41 144,30 €

2025-022 Budget Gemapi - Vote du CFU 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

✓ **ADOPTÉ :**
 ✓ ☒ à l'unanimité
 ✓ ☐ à la majorité

POUR : 33 (le Président quitte la pièce et ne prend pas part au vote)
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

Exposé

La CCPLx passe au CFU à compter de l'exercice 2024. Le CFU est un document unique commune à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU provisoire est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et transmis au service de gestion comptable pour fiabilisation et enrichissement des états comptables.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes, il est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Tout comme le compte de gestion, et le compte administratif, il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats de la gestion budgétaire pour l'exercice 2024 qui sont en parfaites concordances avec les écritures de comptes du Trésorier pour le même exercice, se résume de la façon suivante :

Section de fonctionnement

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 230 949.25 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		173 117.83
Opérations de l'exercice	67 672.98	125 504.40
Totaux	67 672.98	298 622.23
Résultat de clôture		230 949.25

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	2 000.00	1 903.14
012 Charges de personnel	10 370.00	8 775.00
014 Atténuations de produits	3 000.00	1 677.00
65 Autres charges gestion courante	60 000.00	54 703.84
042 Opération d'ordre entre sections	630.00	614.00
TOTAUX	76 000.00	67 672.98

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
731 Fiscalité locale	84 373.17	78 891.00
74 Dotations et participations	35 509.00	19 592.70
75 Autres Pds de gestion courante	0.00	27 020.70
TOTAUX	119 882.17	125 504.40

Section d'investissement

laissant apparaître un excédent d'investissement de : 3 684.00€

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats antérieurs</i>		3 070.00
<i>Opérations de l'exercice</i>	0.00	614.00
<i>Etat des restes à réaliser</i>	0.00	0.00
<i>Totaux</i>	0.00	3 684.00
<i>Résultat de clôture</i>		3 684.00

Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
20 – Immobilisations incorporelles	3 700.00	0.00
TOTAUX	3 700.00	0.00

Chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
040 – Opérat. d'ordre entre sections	630.00	614.00
TOTAUX	630.00	614.00

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- D'approuver l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- D'approuver les résultats de l'exercice 2024 du budget GEMAPI.
- D'approuver le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

2025-023 Budget Gemapi - Affectation des résultats de l'exercice 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

✓ **ADOPTÉ :**
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

Exposé

L'adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de : 230 949.25 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un excédent d'exécution global de 3 684.00 € et un solde de restes à réaliser de 0 € ;

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le Compte Financier Unique ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- de confirmer les résultats de clôture 2024 suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent d'Exploitation 2024 à affecter en 2025	230 949.25 €
Solde d'Investissement 2024 : <u>excédent de financement (R 001)</u>	3 684,00 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Excédent d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	3 684,00 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES :	
11. Report en Investissement au <u>R/001</u>	3 684,00 €
12. Report en Exploitation au <u>R/002</u>	230 949.25 €

2025-024 Zac du Bouquet - Vote du CFU 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

✓ **ADOPTÉ :**
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 33 (le Président quitte la pièce et ne prend pas part au vote)

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

Exposé

La CCPLx passe au CFU à compter de l'exercice 2024. Le CFU est un document unique commune à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU provisoire est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et transmis au service de gestion comptable pour fiabilisation et enrichissement des états comptables.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes, il est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Tout comme le compte de gestion, et le compte administratif, il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats de la gestion budgétaire pour l'exercice 2024 qui sont en parfaites concordances avec les écritures de comptes du Trésorier pour le même exercice, se résume de la façon suivante :

Section de fonctionnement

laissant apparaître un déficit d'exploitation de : 773 720.86 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats antérieurs	922 730.66	
Opérations de l'exercice	1 351 874.58	1 500 884.38
Totaux	2 274 605.24	1 500 884.38
Résultat de clôture	773 720.86	

Principaux chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	1 130 219.34	941 590.70
012 Charges de personnel	33 000.00	30 957.00
66 Charges financières	3 000.00	1 663.87
042 Opérations d'ordre entre section	346 000.00	344 790.38
043 Opé ordre intérieur de section	35 000.00	32 872.63
TOTAUX	1 547 219.34	1 351 874.58

Principaux chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits de services	806 900.00	283 296.00
74 Dotations et participations	250 100.00	158 157.42
75 Autres produits de gestion courante	0.00	3 288.58
042 Opérations d'ordre entre section	1 512 000.00	1 023 269.75
043 Opé ordre intérieur de section	35 000.00	32 872.63
TOTAUX	2 604 000.00	1 500 884.38

Section d'investissement

laissant apparaître un déficit d'investissement de : 952 326.19 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs	218 514.33	
Opérations de l'exercice	1 078 602.24	344 790.38
Etat des restes à réaliser	0.00	0.00
Totaux	1 297 116.57	344 790.38
Résultat de clôture	952 326.19	

Principaux chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
16 Remboursement d'emprunts	56 485.67	55 332.49
040 Opérations d'ordre entre section	1 512 000.00	1 023 269.75
TOTAUX	1 568 485.67	1 078 602.24

Principal chapitre recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
040 Opérations d'ordre entre section	346 000.00	344 790.38
TOTAUX	346 000.00	344 790.38

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- D'approuver l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- D'approuver les résultats de l'exercice 2024 du budget ZAC Le BOUQUET.
- D'approuver le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

2025-025 Zac du Bouquet - Report des résultats de l'exercice 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

✓ **ADOPTÉ :**
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

Exposé

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2024 conduit à constater les résultats suivants et leur report :

- la section de fonctionnement fait apparaître un déficit d'un montant de 773 720,86 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un déficit d'exécution global de 952 326,19 € et un solde de restes à réaliser de 0,00 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur report :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025 ;

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- de confirmer les résultats de clôture 2024 suivants :

REPORT DES RESULTATS	
Déficit d'Exploitation 2024 à affecter en 2025	- 773 720,86 €
Solde d'Investissement 2024 : déficit d'investissement	- 952 326,19 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	- 952 326,19 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES	
13. Report en Investissement au D/001	952 326,19 €
14. Report en Exploitation au D/002	773 720,86 €

2025-026 Zac des 7 Chevaux - Vote du CFU 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

Prise de parole

→ Daniel Tonna indique que la collectivité a 8 années devant elle avant d'avoir provisionné le remboursement du déficit des zones.

→ Jacques Dehayes indique qu'il y a des accroches sérieuses au sujet d'implantation importantes pour la ZAC des Chevaux.

→ Frédéric Burghard évoque la création d'emplois à venir sur cette zone.

✓ **ADOPTÉ :**
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 33 (le Président quitte la pièce et ne prend pas part au vote)

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

Exposé

La CCPLx passe au CFU à compter de l'exercice 2024. Le CFU est un document unique commune à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU provisoire est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et transmis au service de gestion comptable pour fiabilisation et enrichissement des états comptables.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes, il est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Tout comme le compte de gestion, et le compte administratif, il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats de la gestion budgétaire pour l'exercice 2024 qui sont en parfaites concordances avec les écritures de comptes du Trésorier pour le même exercice, se résume de la façon suivante :

Section de fonctionnement

laissant apparaître un déficit d'exploitation de : 438 859.81 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs	438 859.81	
Opérations de l'exercice	1 251 837.42	1 251 837.42
Totaux	1 690 697.23	1 251 837.42
Résultat de clôture	438 859.81	

Principaux chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	933 000.00	5 005.00
012 Charges de personnel	30 000.00	25 836.00
042 Opérations d'ordre entre section	1 200 000.00	1 195 160.42
043 Opé ordre intérieur de section	33 000.00	25 836.00
TOTAUX	2 196 000.00	1 251 837.42

Principaux chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
042 Opérations d'ordre entre section	2 171 000.00	1 226 001.42
043 Opé ordre intérieur de section	33 000.00	25 836.00
TOTAUX	2 204 000.00	1 251 837.42

Section d'investissement

laissant apparaître un déficit d'investissement de : 1 226 001.42 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs	1 195 160.42	
Opérations de l'exercice	1 226 001.42	1 195 160.42
Etat des restes à réaliser	0.00	0.00
Totaux	2 421 161.84	1 195 160.42
Résultat de clôture	1 226 001.42	

Principaux chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
040 Opérations d'ordre entre section	2 171 000.00	1 226 001.42
TOTAUX	2 171 000.00	1 226 001.42

Principal chapitre recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
040 Opérations d'ordre entre section	1 200 000.00	1 195 160.42
TOTAUX	1 200 000.00	1 195 160.42

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- D'approuver l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- D'approuver les résultats de l'exercice 2024 du budget ZA des 7 CHEVAUX.
- D'approuver le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

2025-027 Zac des 7 Chevaux - Report des résultats de l'exercice 2024

(Lecture : Daniel Tonna)

✓ **ADOPTÉ :**
✓ ☒ à l'unanimité
✓ ☐ à la majorité

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

Exposé

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2024 conduit à constater les résultats suivants et leur report :

- la section de fonctionnement fait apparaître un déficit d'un montant de 438 859,81 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un déficit d'exécution global de 1 226 001,42 € et un solde de restes à réaliser de 0,00 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur report :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025 ;

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- de confirmer les résultats de clôture 2024 suivants :

REPORT DES RESULTATS	
Déficit d'Exploitation 2024 à affecter en 2025	- 438 859,81 €
Solde d'Investissement 2024 : déficit d'investissement	- 1 226 001,42 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	- 1 226 001,42 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES	
15. Report en Investissement au D/001	1 226 001,42 €
16. Report en Exploitation au D/002	438 859,81 €

2025-028 Autorisation donnée au Président de recruter dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité – Service SPED – Budget Ordures Ménagères

(Lecture : Jacques Deshayes)

Prise de parole

→Gabriel Mignot demande pourquoi ne pas péreniser les postes.

→Alain Schelle rappelle l'urgence du recrutement pour palier aux difficultés.

→Michel Calloch demande si le coût de l'interim a été évalué.

→ Une fourchette entre 15 000 et 20 000 euros lui est indiquée.

→Jacques Deshayes fait par des difficultés à recruter par ce biais et qu'il faut compter 25% de charge financière en sus en passant par l'interim.

→Frédéric Burghard que pour un 28/35^{ème}, 10 000€ supplémentaires permettraient d'avoir la personne disponible toute l'année, différemment de l'interim.

✓ **ADOPTÉ :**
 ✓ ☒ à l'unanimité
 ✓ ☐ à la majorité

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

Vu la convention collective des déchets ;
 Vu le budget des ordures ménagères ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement du service de collecte des ordures ménagères nécessite le recrutement temporaire d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour assurer les missions de chauffeur/rieur ou ripeur.

Proposition

Le Président propose au conseil communautaire :

- ✓ De créer un emploi non permanent de chauffeur/rieur ou ripeur pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à temps non complet, 28/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2025,
- ✓ Précise que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel de droit privé sur la convention collective des déchets, pour une durée maximale de 12 mois, renouvellements inclus,
- ✓ De fixer la rémunération, en référence au niveau III de la convention susvisée,
- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires au budget Ordures Ménagères,
- ✓ D'autoriser le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

2025-029 Création de deux emplois d'animateurs/conseillers Maison France Services du Pays de Luxeuil - Ajout d'un cadre d'emplois

(Lecture : Jacques Deshayes)

Prise de parole

→ Michel Calloch rappelle qu'il était également prévu un B et qu'il est nécessaire d'élargir aussi les cadres d'emplois pour celui-ci.

Eric Petitjean propose également d'élargir la filière animation.

L'Assemblée est d'accord.

✓ **ADOPTÉ :**
 ✓ ☒ à l'unanimité
 ✓ ☐ à la majorité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 2 (Eric Petitjean et Sylvie Gavaille)

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales ;

- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu la délibération en date du 16 décembre 2024 créant deux emplois d'animateurs/conseillers à la Maison France Services ;
- Vu le budget général de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ouvrir les postes à un profil plus large de candidats.

Proposition

Le Président propose au conseil communautaire :

- ✓ D'ouvrir le ou les postes en catégorie C au cadre d'emplois des adjoints d'animation.
- ✓ De maintenir les autres dispositions de la délibération susvisée.
- ✓ D'autoriser le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

2025-030 Désignation des délégués au Comité Local pour l'emploi

(*Lecture : Jacques Deshayes*)

✓	ADOPTÉ :
✓	☒ à l'unanimité
✓	☐ à la majorité

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

Désignation des représentants au Comité Local de l'emploi	
Délégué titulaire	Jacques Deshayes
Délégué suppléant	Frédéric Burghard

Exposé

En 2023, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté la loi n°2023-1196 du 18 décembre pour le plein emploi. Cette loi vise un accompagnement plus personnalisé des demandeurs d'emploi dans le cadre d'un contrat d'engagement unifié et d'un régime de droits et devoirs renouvelé afin d'atteindre le plein emploi en France d'ici 2027.

Concrètement, elle porte l'ambition d'un emploi pour tous avec un accompagnement renforcé des personnes qui en ont le plus besoin (notamment les allocataires du RSA) et une transformation du service public de l'emploi et de l'insertion avec une gouvernance nationale et locale renouvelée.

En France, on considère que le plein emploi est atteint à partir d'un taux de chômage de 5 % et en Haute Saône, il était à 6,5 % au 2^{ème} trimestre 2024 avec des différences selon le bassin d'emploi.

Institution des Comités locaux

Le rôle des Comités locaux pour l'emploi est de définir les stratégies locales de l'emploi et les traduire de manière opérationnelle. Ils organisent des partenariats au regard des projets territoriaux, en lien avec l'ensemble des collectivités territoriales et notamment les communes et intercommunalités.

L'arrêté préfectoral n° 70-2024-11-21-00028 du 21 novembre 2024 portant définition des limites géographiques des comités locaux pour l'emploi du département de la Haute-Saône a institué trois comités locaux suivant :

1. Territoire de Vesoul
Communauté d'agglomération de Vesoul ;
Communauté de communes des Hauts du Val de Saône ;
Communauté de communes des Terres de Saône ;
Communauté de communes des Combes ;
Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois ;
Communauté de communes du Pays Riolais ;
Communauté de Ouge, le Quarte et La Rochelle ;
2. Territoire de Lure-Luxeuil-Héricourt :
Communauté de communes de la Haute Comté ;
Communauté de communes du Pays de Luxeuil ;
Communauté de communes des Milles Etangs ;
Communauté de communes du Pays de Lure ;
Communauté de communes du Pays de Villersexel ;
Communauté de communes du Pays d'Héricourt ;
Communauté de communes de Rahin et Chérimont ;
Communauté de communes du Triangle Vert ;
3. Territoire de Gray :
Communauté de communes des Quatre Rivières ;
Communauté de communes du Val de Gray ;
Communauté de communes des Monts de Gy ;
Communauté de communes du Val Marnaysien.

Gouvernance

Les CLE sont présidés conjointement par le Préfet et un ou plusieurs représentants des collectivités territoriales. Les règles de répartition des sièges et des voix sont fixées aux articles R311-32 et suivant du code de travail.

Compte tenu de ces règles, il est prévu une représentation comportant 1 représentant par EPCI disposant chacun de 1 voix.

En tant que membre de droit du Comité local de Lure-Luxeuil-Héricourt et en application de l'article R. 5311-23 du code du travail, 1 représentant titulaire et un suppléant sont à proposer pour le Collège EPCI :

Pour information, au même titre, l'Association des Maires de France en Haute-Saône a été saisie par la Préfecture pour désigner 1 représentant titulaire au titre du collège des communes géré par l'AMF70. Madame Claudette FAIVRE BAZIN a été proposée comme titulaire.

Les représentants sont désignés pour une durée de trois ans.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De désigner un membre titulaire et un membre suppléant, représentant la CCPLx ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président salue l'Assemblée et lève la séance.

→ 20 H 10 fin de la séance

Le Secrétaire de séance

Sylvie GAVOILLE



Le Président

Jacques DESHAYES

